

États-Unis

I. Couverture institutionnelle

Les statistiques publiées sous le titre *Statistiques bancaires – Comptes des banques* concernent les institutions nationales de dépôt, qui comprennent les banques commerciales, les institutions d'épargne et les mutuelles de crédit. Toutes ces institutions ont inscrit à leur passif des dépôts qui sont inclus dans les agrégats monétaires. Les banques commerciales consentent une large gamme de prêts commerciaux, immobiliers et personnels financés principalement par les dépôts à terme, dépôts d'épargne, dépôts à vue et autres dépôts mobilisables par chèques. Les institutions d'épargne consentent surtout des prêts au logement, leurs sources de financement étant analogues à celles des banques. Les mutuelles de crédit proposent des plans d'épargne personnelle et des produits d'emprunts et ne sont pas assujetties à l'impôt sur les sociétés aux États-Unis.

Avant 1980, seules les banques membres du Système fédéral de réserve étaient tenues de constituer des réserves obligatoires. Aux termes de la Loi de 1980 sur le contrôle monétaire, tous les établissements de dépôts, y compris les succursales et agences de banques étrangères aux États-Unis, doivent constituer des réserves obligatoires déterminées par la Réserve fédérale. Cette loi prévoit en outre que toutes les institutions qui doivent constituer des réserves obligatoires ont accès au guichet de l'escompte et aux services de paiement de la Réserve fédérale.

II. Couverture géographique et degré de consolidation

Ces statistiques comprennent les comptes consolidés nationaux et étrangers des banques agréées aux États-Unis. Aux fins du présent rapport, « national » recouvre les 50 États des États-Unis ainsi que leurs territoires et possessions. Les données relatives aux banques sous contrôle étranger et agréées aux termes de la législation américaine sont également prises en compte. En revanche, les établissements opérant aux États-Unis sous forme de succursales ou d'agences de banques étrangères ont été exclus.

III. Description succincte des activités des banques

Moyens de paiement

Les moyens de paiement recouvrent les dépôts à vue non rémunérés, assortis le cas échéant de facilités de découverts proposées par de nombreux établissements, ainsi que d'autres dépôts rémunérés mobilisables par chèques, se composant de comptes d'ordres négociables de retrait (*Negotiable Orders of Withdrawal – NOW*) et de comptes à virement automatique de couverture (*Automatic Transfer Service – ATS*). Ces comptes apparaissent dans l'agrégat monétaire M1 publié par le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale. Les comptes d'épargne rémunérés permettent un nombre limité d'opérations par mois. Comme

les petits dépôts à terme, ils sont inclus dans l'agrégat monétaire M2. Les fonds déposés sur des comptes d'épargne et des comptes-chèques peuvent être retirés aux guichets automatiques de banques (*Automated Teller Machines* – ATMs). Un nombre croissant de banques proposent des dispositifs permettant de virer automatiquement les fonds excédentaires des comptes à vue sur des comptes d'épargne. Par ailleurs, d'autres services tels que les virements électroniques, les prélèvements automatiques, les comptes de traitements et salaires et les services de correspondant bancaire sont largement répandus.

Dépôts de la clientèle non bancaire

Différentes catégories de dépôts sont proposées aux particuliers, aux entreprises et aux entités administratives. La gamme des dépôts, des échéances et des rémunérations est très large. Les certificats de dépôt d'un montant élevé (USD 250 000 ou plus), sont souvent négociables et peuvent être cédés sur le marché secondaire. Les conditions de tenue des comptes, par exemple le maintien d'un solde minimum, ou les intérêts éventuellement versés dépendent des montants déposés et de la liquidité des capitaux.

Émissions d'instruments d'épargne négociables ou non négociables

Aux États-Unis, les institutions financières du secteur privé n'émettent pas de bons d'épargne. Les banques commerciales comme les institutions d'épargne émettent des obligations négociables, garanties ou non, dans le cadre de leur financement à long terme, mais celles-ci ne sont pas considérées comme des instruments d'épargne revêtant la forme de certificats et de dépôts non négociables.

Instruments du marché monétaire

Les banques commerciales comme les institutions d'épargne interviennent activement sur le marché des « fonds fédéraux », où elles proposent des capitaux disponibles immédiatement et non le jour ouvrable suivant. Ces sommes sont généralement empruntées pour de très courtes périodes, principalement par les banques commerciales.

D'autre part, ces deux types d'institutions négocient diverses catégories d'effets du marché monétaire. Elles comptent parmi les grands acquéreurs de titres à court terme du Trésor ainsi que de valeurs émises par des organismes fédéraux. Elles détiennent par ailleurs des acceptations de banque et des billets de trésorerie. Les banques commerciales effectuent également des placements en titres à court terme émis par les États et les administrations locales.

Opérations de prêts diverses

Les institutions d'épargne font surtout des opérations de prêt hypothécaire, mais elles consentent aussi, pour des montants plus faibles, des prêts personnels remboursables par versements échelonnés ou autres. Les banques commerciales consentent différents types de prêts, y compris des facilités de découvert ou des lignes de crédit rattachés à des dépôts à vue et des financements par voie d'acceptation. Elles octroient des prêts commerciaux et industriels à court et à moyen terme; elles consentent des crédits hypothécaires commerciaux et agricoles et pour l'acquisition de logements; des prêts personnels remboursables par versements échelonnés ou autres; des prêts à l'agriculture; des prêts à d'autres institutions financières notamment à des banques situées à l'étranger; enfin, des prêts destinés à financer l'achat de valeurs mobilières. Les banques proposent également des formules de crédit-bail.

Quelques banques se spécialisent aussi dans certaines catégories de prêts. Dans les zones rurales par exemple, elles consentent une forte proportion des prêts à l'agriculture, alors que d'autres préfèrent mettre l'accent sur les concours aux grandes entreprises. Aux États-Unis, les banques ne prêtent généralement pas directement au secteur public, mais elles contribuent à couvrir ses besoins de financement en achetant des titres publics.

Opérations sur titres, gestion de portefeuille et opérations fiduciaires

De nombreuses banques commerciales offrent à leur clientèle des services fiduciaires. À ce titre, elles achètent et vendent des valeurs mobilières et gèrent le portefeuille de leurs clients. Cependant, les opérations de fiducie sont totalement distinctes des opérations de prêt et de dépôt des banques, bien que les commissions générées par ces services soient prises en compte dans les revenus des banques indiqués ici.

Aux États-Unis, selon une tradition qui remonte aux années 30, il y a une stricte séparation entre banques commerciales et banques d'affaires. Les banques commerciales ne sont pas autorisées à prendre ferme des émissions de valeurs mobilières, exception faite de celles des États et des administrations locales. Elles ne peuvent pas non plus faire de placements en actions pour compte propre. Cependant, les sociétés de holding bancaires sont habilitées à prendre ferme des émissions d'obligations et d'actions, dans certaines limites et par l'intermédiaire de filiales régies par « l'article 20 »*.

Opérations de change et paiements à l'étranger

Les banques commerciales négocient pour leur propre compte et pour celui de leur clientèle les devises, l'or et d'autres métaux précieux.

IV. Réconciliation des données nationales et la présentation de l'OCDE

Types d'institutions

Grandes banques commerciales : il s'agit des 100 plus grandes banques commerciales classées en fonction de leur actif total.

Banques commerciales étrangères : il s'agit des banques commerciales dont l'actionnaire principal soumis à une réglementation est considéré comme une organisation bancaire étrangère aux termes de la loi sur les sociétés de holding bancaires, la loi sur les activités bancaires internationales ou la réglementation K.

Caisses d'épargne : il s'agit des banques d'épargne ayant un agrément des États et des banques d'épargne fédérales.

Autres banques : cette catégorie comprend les banques de crédit mutuel et les caisses d'épargne et de prêt au logement.

Compte de résultats

Revenus nets autres que d'intérêts : total des revenus nets autres que d'intérêts, c'est-à-dire des plus- (ou moins-) values sur valeurs mobilières du portefeuille de placement et des éléments exceptionnels.

- les frais et commissions à recevoir incluent les frais facturés sur les comptes de dépôts dans les agences nationales, les revenus d'activités fiduciaires et les autres revenus de commissions ;

* Loi Glass-Steagall, 1933.

- les profits ou pertes nets sur opérations financières comprennent les revenus des opérations de négociation et les plus- ou moins-values sur valeurs mobilières du portefeuille de placement ;
- les autres revenus nets non liés à l'intérêt sont un poste résiduel ;
- de 1980 à 1986, les banques de crédit mutuel ont regroupé les revenus d'intérêts et les commissions dans un poste unique. En conséquence, pour ces exercices, les revenus d'intérêts et les revenus nets d'intérêts comprennent les commissions, qui sont en revanche exclues des revenus nets autres que d'intérêts. Ceci concerne uniquement la catégorie « autres banques ».

Frais d'exploitation : il s'agit du total des charges non liées à l'intérêt, à l'exclusion des provisions et impôts.

- les frais de personnel recouvrent les salaires et les prestations aux salariés ;
- les frais relatifs aux locaux et matériel comprennent le coût des bâtiments et des immobilisations ;
- les autres frais d'exploitation sont un poste résiduel.

Provisions nettes :

- les provisions sur prêts incluent la provision pour pertes sur prêts et sur locations (ce qui comprend les provisions éventuelles pour pertes sur titres) et la provision pour risques de transfert ;
- les provisions sur titres sont incluses dans les provisions sur prêts.

Impôt sur le résultat : ce poste comprend les impôts sur les résultats ordinaires et exceptionnels.

Bénéfices distribués : ce sont les dividendes versés en numéraire.

Bénéfices non distribués : il s'agit des bénéfices non distribués.

Bilan

Actif

Caisse et avoirs auprès de la Banque centrale : ce poste comprend la caisse et les avoirs non rémunérés auprès d'établissements de dépôts, après déduction des soldes non rémunérés auprès d'établissements de dépôts aux États-Unis.

Dépôts interbancaires : il s'agit des soldes rémunérés auprès d'établissements de dépôts et des soldes non rémunérés auprès d'établissements de dépôts aux États-Unis.

Prêts : ce poste comprend les prêts rémunérés moins les réserves pour pertes sur prêts, et les fonds fédéraux vendus.

Valeurs mobilières : il s'agit des valeurs mobilières détenues dans le portefeuille de placement et dans le portefeuille de négociation.

Autres actifs : il s'agit d'un poste résiduel.

Passif

Capital et réserves : il s'agit du compte de capital (actions préférentielles à durée de vie limitée et excédents correspondants plus capital social total).

Dépôts interbancaires : ce poste comprend les dépôts à vue et non mobilisables auprès de banques commerciales, d'autres établissements de dépôts aux États-Unis et de banques dans des pays étrangers.

Dépôts des clientèles non bancaires : ce poste se compose des dépôts après déduction des dettes interbancaires.

Obligations : il s'agit de titres subordonnés et d'obligations garanties.

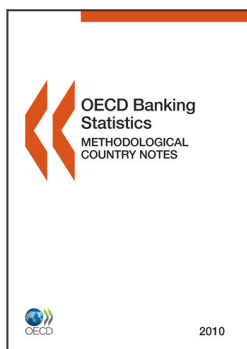
Autres passifs : ce poste correspond au total du passif, plus le capital, moins les dépôts, les obligations et le capital.

Adéquation des fonds propres

Total du capital réglementaire : il s'agit de la somme des fonds propres de base (Tier 1), des quasi-fonds propres (tier 2) et des dettes à court terme subordonnées (Tier 3).

V. Sources

Les données sont collectées ou publiées par les autorités suivantes : pour les banques commerciales : Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale (Federal Reserve Board), Société fédérale de garantie des dépôts (Federal Deposit Insurance Corporation), Services du Contrôleur de la monnaie (Controller of the Currency); pour les institutions d'épargne : Société fédérale de garantie des dépôts et Office de surveillance des institutions d'épargne (Office of Thrift Supervision); pour les banques de crédit mutuel : Association nationale des mutuelles de crédit (National Credit Union Association).



Extrait de :

OECD Banking Statistics: Methodological Country Notes 2010

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264089907-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « États-Unis », dans *OECD Banking Statistics: Methodological Country Notes 2010*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/bank_country-200-31-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.